

ANNEX 5

PUBLIC

From: Trial Chamber VIII Communications
Sent: 23 February 2017 14:42
To: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]

Subject: [REDACTED]

Follow Up Flag: Follow up
Flag Status: Flagged

Dear Counsel:

In respect of the email below, the LRV is directed to address this matter to the Chamber by way of a formal written request.

Best,

[REDACTED] on behalf of Trial Chamber VIII

To: Trial Chamber VIII Communications

Subject: Requête en vue du dépôt de demandes en réparation additionnelles

Chère Chambre de Première Instance,

Comme je vous en avez fait part par courriel la semaine dernière, je me trouve actuellement en mission à Bamako en qualité de Représentant légal des victimes dans l'affaire Al Mahdi.

Bien que l'objet principal de la mission soit de compléter les 135 demandes en réparation transmises par le Greffe, j'ai été contacté par [REDACTED] qui souhaitent déposer de nouvelles demandes en réparation dans l'affaire. En qualité de Représentant légal, je souhaite donc attirer l'attention de la Chambre sur le fait que des victimes du crime pour lequel M. Al Mahdi a été reconnu coupable n'ont pas déposé de demandes en réparation.

Le Représentant légal est bien conscient du délai imposé par la Chambre dans sa décision ICC-01/12-01/15-172 du 29 septembre 2016 pour que toutes les demandes en réparations soient transmises au plus tard le 16 décembre 2016. Cependant, l'état d'isolement et de précarité des victimes les ont empêché de se rapprocher de mon équipe lors de nos dernières missions au Mali. A ce titre, le Représentant légal demande à la Chambre l'autorisation de déposer dix demandes en réparation additionnelles de manière tardive et exceptionnelle conjointement aux documents additionnels venant compléter les 135 demandes déjà déposées.

En raison de mon départ pour La Haye le 28 février et des difficultés rencontrées pour accéder au Portail Externe de la Cour depuis Bamako, le Représentant légal formule cette requête par la voie de courriel. Le Représentant légal se

tient cependant prêt à renouveler cette requête par voie de communication officielle via e-filing sur ordre de la Chambre.

En vous remerciant pour la considération que vous apporterez à cette requête,

Respectueusement,
Me Kassongo

Maître Mayombo KASSONGO
Représentant Légal des Victimes
Cour Pénale Internationale

This message contains information that may be privileged or confidential and is the property of the International Criminal Court. It is intended only for the person to whom it is addressed. If you are not the intended recipient, you are not authorized by the owner of the information to read, print, retain copy, disseminate, distribute, or use this message or any part hereof. If you receive this message in error, please notify the sender immediately and delete this message and all copies hereof.